



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 octobre 2015 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement à la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

2007, rue du Roussillon: Réduire la marge arrière pour le bâtiment principal de 8 mètres à 2,30 mètres et réduire la marge arrière de la véranda de 2 mètres à 1,02 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2015, 1031 de ses minutes, et ce afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 30 septembre 2015

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault
Avocat